

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN
VILLE DE MONTALIEU-VERCIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 42/2026

Objet : Modification des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 1^{er} juillet, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 21

CHAUDET Florence, DA CONCEICAO Maryline, DREVET Christiane, FAYARD Stéphanie, FOURNET Steve, GIROUD Christian, GORCE Isabelle, JAVERLIAT Laure, LACAVE Quentin, LAROCHE Jean-Luc, LEMIRE Robert, LUTTRIN Jean-Claude, PÉJU Amaury, PELLEGRINELLI Florian, PERRAUT Sébastien, PROTO Linda, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique, ZABI Sabya.

Excusés ayant donné procuration : 4

ATTAVAY Bernard à ROSSI Patrick, D'ORIO Vincent à LACAVE Quentin, POULET Maxime à GIROUD Christian, YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie à PERRAUT Sébastien.

Absents : 2

BELLONVILLE Elodie, LAURET Marie Cindy.

Soit 21 présents et 4 pouvoirs – 25 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, suite au renouvellement du marché de fabrication et livraison de repas en liaison froide destinés à la restauration scolaire, le prix unitaire du repas facturé à la collectivité passera de 3,35 € TTC à 3,85 € TTC à compter de la rentrée 2026.

Afin de garantir l'équilibre financier de la collectivité, il est proposé au conseil municipal d'augmenter les tarifs de restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2026, comme suit :

Quotient familial	Tarif actuel	Nouveau tarif
< 606	4,60 €	4,85 €
> ou = 606	5,20 €	5,45 €
Adultes	5,60 €	5,85 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **MODIFIE** en conséquence le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

ip

Christian GIROUD
MAIRE de la commune de
Montalieu Vercieu (213802473)
8 juil. 2026

Le maire,
Christian GIROUD



La secrétaire de séance,
Florence CHAUDET

